# MAIRIE DE LACENAS

# ♦PROCÈS VERBAL♦

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le 9 du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lacenas, dûment convoqués le 3 octobre deux mil vingt-trois, sous la présidence de Mme Catherine RABOURDIN, Maire.*

| | | |
|---|---|---|
| Présents | : | Catherine RABOURDIN, Maire, Virginie BERNARD, Jean-François GRIZARD, Laurent VILGICQUEL, Sylvain ROSIER adjoints ; Géraldine COLLIGNON, Thierry DEMULE (arrivée à 18H44), Véronique DUCROS, , Guy SOBRIER. |
| Excusé(s) | : | Paula BIALKA : pouvoir Virginie BERNARD<br>Maryline COMBIER : pouvoir Jean-François GRIZARD<br>Benjamin GASQUET : /<br>Franck PORRECA : / |
| Absent(s) | : | Isabelle ALLIOT<br>Xavier BLANCHARD |
| Membres en exercice | : | 15 Présents : 9 Votants : 11 |
| Secrétaire de séance | : | Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Mme Géraldine COLLIGNON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. |

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Catherine RABOURDIN, Maire, soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023, affiché publiquement dans les délais réglementaires. **Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

## 1 - VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA C.A.V.B.S (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE)

***Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN***

Le rapport d'activité a été transmis à l'assemblée délibérante par email en date du 7 juillet et 3 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (C.A.V.B.S), conformément à l'article L 5211-39 du CGCT.

## 2 - MODIFICATION DE LA DATE DU VERSEMENT DU C.I.A (COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL)

***Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN***

Lors du Conseil Municipal du 9 janvier 2023, il avait été voté la modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) délibération 2023-002.

Sur cette délibération, il avait été voté, entre-autre, le versement de la prime de fin d'année C.I.A (Complément Indemnitaire Annuel) sur le mois de décembre. Pour rappel, cette prime permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de service des agents.
Mme le Maire demande au Conseil Municipal de modifier la date du versement afin qu'il se fasse sur le mois de Novembre (au lieu de Décembre) ceci afin de donner plus de latitude aux agents pour les fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **MODIFIE** la date le versement de la prime « Contribution Indemnitaire Annuel » (C.I.A) à savoir sur le mois de Novembre de chaque année. Cette modification prend acte dès 2023.
- **ABROGE** le paragraphe 3.2 « périodicité du versement » de la délibération 2023-002 du 9 janvier 2023.

## 3 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

***Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN***

A la demande du SGC de Villefranche sur Saône, il a été demandé qu'une décision modificative soit prise pour l'équilibre du budget au chapitre 041 Investissement Dépenses/Investissement Recettes.

Nous avions octroyé en 2022 au début du marché, pour les travaux du centre bourg, une avance de 5% à Axima d'un montant de 18 144.36€ à l'article 238 qui est un compte de dépôt d'avance versée sur commande. Une fois le marché lancé et lorsque l'on atteint un montant facturé de 65% pour cet artisan la commune se doit de rebasculer cette somme au 2151 (travaux de voirie). Nous devons donc procéder à un jeu d'écritures pour équilibrer les chapitres 041. Cette décision modificative est purement budgétaire et a été validée par le SCG de Villefranche s/Saône.

Vous trouverez, ci-dessous, le détail de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

| Désignation | Budgété avant DM | Diminution | Augmentation | Budget après DM |
|---|---|---|---|---|
| **Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM** | **0,00 €** | **0,00 €** | **18 144,36 €** | **18 144,36 €** |
| **041 Opérations patrimoniales** | **0,00 €** | **0,00 €** | **18 144,36 €** | **18 144,36 €** |
| 2151/041 | 0,00 € | 0,00 € | 18 144,36 € | 18 144,36 € |
| **Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM** | **0,00 €** | **0,00 €** | **18 144,36 €** | **18 144,36 €** |
| **041 Opérations patrimoniales** | **0,00 €** | **0,00 €** | **18 144,36 €** | **18 144,36 €** |
| 238/041 | 0,00 € | 0,00 € | 18 144,36 € | 18 144,36 € |

- **INSCRIT** la somme de 18.144.36€ (dix-huit mille cent quarante-quatre euros et trente-six centimes) à l'article 238 « avances versées sur commande d'immobilisation », chapitre 041 « opérations patrimoniales » – Investissement Recettes ;
- **INSCRIT** la somme de 18.144.36€ (dix-huit mille cent quarante-quatre euros et trente-six centimes) à l'article 2151 « réseaux de voirie », chapitre 041 « opérations patrimoniales » – Investissement Dépenses.

## 4 - DEMANDE DE SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES POUR LE MARATHON DU BEAUJOLAIS

*Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN*

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association " COMITE DES FÊTES DE LACENAS" dont le siège se situe : 79 Route de Chazier - 69640 Lacenas, a sollicité auprès de la commune de Lacenas, une aide financière d'un montant de 350€.

A l'appui de cette demande en date du 18/07/2023, l'association a adressé à Mme le Maire un dossier complet qui comporte le cerfa 12156*06 ainsi que le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état dûment complétés et signés.

Au vu, de la demande complète, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'accorder à l'association « Comité des Fêtes » une subvention d'un montant de 350€ (trois cent cinquante euros) ;
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;
- DIT que cette dépense sera réglée au budget 2023 – section fonctionnement – article 65748.

## 5 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGIVR

*Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN*

*Arrivée de Thierry DEMULE à 18H44.*

Mme LEPRÊTRE, Présidente de L'AGIVR, a fait parvenir à la mairie un courrier en date du 12/09/2023 demandant une subvention à la commune.

Précédemment de 2012 à 2019, la commune avait accordé des subventions à cette association de l'ordre de 150€ à 200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix POUR et une voix CONTRE (Mme COMBIER) :

- DÉCIDE d'accorder à l'association « AGIVR » une subvention d'un montant de 200€ (deux cent euros) ;
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;
- DIT que cette dépense sera réglée au budget 2023 – section fonctionnement – article 65748.

*A noter que sur le compte 65748 « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé », il restera la somme de 250€ sur les 1 300€ budgétisés.*

## 6 - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LE DIAGNOSTIC POUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT PAUL

*Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN*

Mme le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour réaliser le diagnostic pour l'élaboration d'un programme de restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le lancement de l'appel d'offre pour le projet de restauration de la Chapelle Saint Paul ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif au lancement de cet l'appel d'offre.

## 7 - DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC POUR LE DIAGNOSTIC POUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT PAUL

*Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN*

Dans le cadre du projet de restauration de la Chapelle Saint Paul, Mme le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser une demande de subvention auprès de la DRAC pour réaliser le diagnostic pour l'élaboration d'un programme de restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la demande de subvention à la DRAC pour le projet de restauration de la Chapelle Saint Paul ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

## 8 - PROJET DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT PAUL : CHOIX DE L'ARCHITECTE EN CHARGE DU DIAGNOSTIC ET VALIDATION DU DEVIS

*Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN*

Dans le cadre du projet de restauration de la Chapelle Saint Paul, Mme le Maire demande à l'Assemblée de valider le choix de l'architecte : Monsieur Chanu. Ce choix a été validé parmi 3 propositions analysées par la DRAC et la commission Patrimoine de Lacenas composé d'élus et de membre de l'association « En longeant le Morgon ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **VALIDE** le choix de l'architecte pour la restauration de la Chapelle Saint Paul en la personne de M. olivier CHANU de la société ARCHITECTE D.P.L.G – Architecture du Patrimoine – 28, rue de la Poste – 69220 BELLEVILLE ;
- **VALIDE** le devis M. olivier CHANU de la société ARCHITECTE D.P.L.G – Architecture du Patrimoine d'un montant de 19 488€ (dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit euros) ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis.

## 9 - AUTORISATION À MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION SYTRAL – ARRÊT DE BUS

*Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN*

Dans le cadre du projet de la Place des Combattants, l'abri de bus va être déplacé. Le SYTRAL a transmis à la commune une convention pour la mise en accessibilité d'un point d'arrêt du réseau Libellule intégrée à un projet d'Aménagement de voirie sur route départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention transmis par le SYTRAL pour le déplacement de l'arrêt de bus.

QUESTIONS DIVERSES

Salon des Maires 21 au 23 Novembre 2023
Seront présents : Véronique DUCROS, Catherine RABOURDIN, Sylvain ROSIER.

Présentation du bilan budgétaire de la commune
Ce point est reporté au Conseil Municipal du 6 novembre 2023.

Dates importantes

Octobre 23
18/10 : commission école
19/10 : conseil d'école
23/10 : commission environnement & fleurissement
27/10 : commission aide aux personnes
Novembre 23
11/11 : cérémonie 11 novembre
17/11 : commission économie commerce artisanat
18/11 : marathon du Beaujolais
28/11 : commission communication
Décembre 23
01/12 : commission finances
13/12 : repas des anciens
15-16/12 : distribution paniers des anciens
19/12 : commission communication
Janvier 24
12/01 à 19 heures : vœux du maire
Date des conseils municipaux
6 novembre 2023
18 décembre 2023

ALTE69

Présentation du rapport dédié sur l'analyse d'opportunité : rénovation énergétique de l'école et de la salle d'animation. Suite à cette présentation de la ALTE69, Mme le Maire confirme la demande d'accompagnement par la ALTE69 pour la rédaction du cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre, avec les exigences suivantes :

La Moe devra avoir un BE thermique avec la certification RGE étude bois et RGE étude géothermie (pour pouvoir faire financer ces études par e CCR), il sera demandé une Simulation Thermique Dynamique (STD) pour confirmer l'atteinte d'un confort d'été sans climatisation.

ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLE.

Mme le Maire présente la loi APER et le rapport exposé à la dernière conférence des Maires du 25/09/23.

*Levée de la séance à 20h06.*

*Secrétaire de séance*
Géraldine COLLIGNON

*Le Maire*
Catherine RABOURDIN

# MAIRIE DE LACENAS

*Procès-verbal publié sur le site de la mairie https://mairie-lacenas.fr le 13/10/2023*

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
### PRISES LORS DU
## CONSEIL MUNICIPAL DU 09/10/2023

*Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 17 octobre 2023 par le Conseil Municipal.*

| NUMÉRO | OBJET | DÉCISION DU CONSEIL |
|---|---|---|
| 2023-037 | VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA C.A.V.B.S (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE) | APPROUVÉ |
| 2023-038 | MODIFICATION DE LA DATE DU VERSEMENT DU C.I.A (COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL) | APPROUVÉ |
| 2023-039 | DÉCISION MODIFICATIVE N°2 | APPROUVÉ |
| 2023-040 | DEMANDE DE SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES POUR LE MARATHON DU BEAUJOLAIS | APPROUVÉ |
| 2023-041 | DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGIVR | APPROUVÉ |
| 2023-042 | LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LE DIAGNOSTIC POUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT PAUL | APPROUVÉ |
| 2023-043 | DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC POUR LE DIAGNOSTIC POUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT PAUL | APPROUVÉ |
| 2023-044 | PROJET DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT PAUL : CHOIX DE L'ARCHITECTE EN CHARGE DU DIAGNOSTIC ET VALIDATION DU DEVIS | APPROUVÉ |
| 2023-045 | AUTORISATION À MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION SYTRAL – ARRÊT DE BUS | APPROUVÉ |

Catherine RABOURDIN
*Maire*

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2023

Signatures

| | | | |
|---|---|---|---|
| Catherine RABOURDIN | | Géraldine COLLIGNON | |
| Sylvain ROSIER | | Maryline COMBIER | Pouvoir M. GRIZARD |
| Jean-François GRIZARD | | Thierry DEMULE | |
| Virginie BERNARD | | Véronique DUCROS | |
| Laurent VILGICQUEL | | Benjamin GASQUET | *Absent excusé* |
| Isabelle ALLIOT | *Absente* | Franck PORRECA | |
| Paula BIALKA | Pouvoir Mme BERNARD | Guy SOBRIER | |
| Xavier BLANCHARD | *Absent* | | |